



Gérant minoritaire d'une sarl

Par **karine A**, le **13/03/2009** à **11:17**

Quels sont les droits et devoirs d'un gérant minoritaire d'un SARL (démission, droit aux Assedic à la couverture sociale, etc...)

Par **pierreec59**, le **14/03/2009** à **13:22**

Bonjour,

Un gérant minoritaire est un gérant assimilé salarié au niveau social.
Vous disposerez donc des mêmes droits d'un salarié, excepté le fait, qu'étant dirigeant, vous ne pourrez prétendre aux allocations chômage en cas de difficultés.

Cordialement,

Pierre